

DEPARTEMENT DU GARD

Libert Publié le 10/09/2025

Envoyé en préfecture le 09/09/2025 Reçu en préfecture le 09/09/2025

ID: 030-213000342-20250904-DC2025_0074SRC-AR

Bellegarde, le 04 septembre 2025

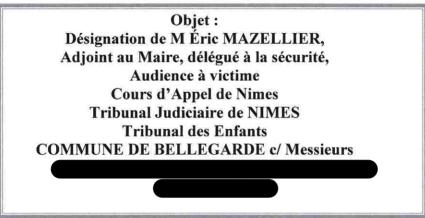
RFF

VILLE DF BELLEGARDE

DÉCISION 2025 - 0074 SRC

SECURITE/REGLEMENTATION/ CONTENTIEUX

(30127)



Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 : Vu la délibération n° 20-013 du 10 juin 2020 du conseil municipal portant délégations du Maire:

Vu le report d'audience annoncé lors de l'audience du 21 mai 2025 par le juge des Enfants ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures afin de préserver les intérêts de la commune ;

DÉCIDE

De désigner expressément M. Eric MAZELLIER, adjoint au Maire, délégué à la sécurité, afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune de Bellegarde dans l'instance sus citée.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 10 septembre 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du GARD,
- Monsieur Eric MAZELLIER,

Juan MARTINEZ, Maire de Bellegarde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »